

MARCILLY

Informations

OCTOBRE 2023

N° 207



PLAN VIGIPIRATE : NIVEAU URGENCE ATTENTAT DÉCLARÉ

Suite à l'attaque à caractère terroriste qui s'est produite à Arras le 13 octobre 2023, la Première ministre, Élisabeth Borne, a décidé d'élever la posture du plan Vigipirate sur l'ensemble du territoire national au niveau « Urgence attentat ».

Le plan Vigipirate est un outil central du dispositif français contre le terrorisme. Il associe toutes les parties prenantes, l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés ainsi que les citoyens, à une **attitude de vigilance, de prévention et de protection**.

Les mesures supplémentaires de protection correspondent à un **élargissement et un renforcement des dispositifs actuels**.



Restez vigilant et informé

Si vous êtes témoin d'un événement suspect, en ligne ou non, ou si vous détenez une information importante pour les autorités, **adressez-vous directement aux services de police en composant le 17 ou le 112**.

Un climat scolaire serein est une condition essentielle pour assurer les bonnes conditions de travail, le bien-être et l'épanouissement des élèves.

BUDGET PARTICIPATIF

Grâce aux nombreux votes effectués sur la plateforme de la Région Ile de France (budgetparticipatif.iledefrance.fr), Marcilly est lauréat au projet participatif écologique – 5ème édition et recevra donc une aide financière de la Région pour les projets suivants :

- Acquisition d'un désherbeur thermique
- Eclairage public : remplacement des ampoules de l'éclairage public par des LED afin de faire des économies d'énergie
- Aménagement des abords du terrain multisports
- Poteaux incendie de la rue des Marguilliers et à l'intersection de la rue du moulin/rue des Epinettes

Merci à tous les votants !

FLEURISSEMENT JARDIN DE LA MAIRIE

Nous remercions un habitant de Marcilly d'avoir mis à disposition de la commune des plantes en pot viables jusqu'aux premières gelées pour décorer les abords de la mairie et de la salle des fêtes.

ESPACE VERT

L'espace vert Rue du Pont (tout proche de l'école), aménagé par des membres du conseil municipal pour la classe de CM1 de Marcilly a bien avancé. Les élèves devraient pouvoir en profiter d'ici quelques semaines. Si vous avez des pousses ou plantations d'extérieur dont vous ne voulez plus, n'hésitez pas à en faire part à la mairie lors des permanences. Ces dernières pourraient être récupérées pour cet espace.

TERRAIN MULTISPORTS

Le filet horizontal à l'extrémité haute du terrain multisports sera posé par la société SATD la semaine du 23 octobre 2023. Le terrain pourra être hors service une journée durant cette semaine.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

L'association des Anciens combattants vous invite à participer à la commémoration du 11 novembre 1918 à 9H45 dans la cour de l'école. Elle sera suivie d'un pot de l'amitié en mairie.

ARBRE DE NOËL

L'arbre de Noël aura lieu le **DIMANCHE 17 DÉCEMBRE à 15h00 à la salle des fêtes.**

Au programme :

Un spectacle de Noël « LE TRAIN POSTAL DE NOËL » sera proposé pour tous les enfants de Marcilly. A l'issue du spectacle, Le Père Noël devrait faire son apparition avec sa hotte de cadeaux pour les enfants nés entre 2013 et 2023.



Afin que les lutins qui accompagnent le Père Noël n'oublient aucun enfant de la commune, **il est impératif que les familles de Marcilly qui ont des enfants de moins de 10 ans non scolarisés dans les écoles de Varredes et de Marcilly se fassent connaître au plus vite auprès de la mairie** (avant le 13 novembre 2023).

La boîte aux lettres du Père Noël sera placée devant l'école à compter du 20 novembre

ASSOCIATION FÊTES ET LOISIRS DE MARCILLY (AFLM)

Le Karaoké annuel aura lieu le SAMEDI 4 NOVEMBRE à partir de 20H30.

INTRUSIONS PLUS FRÉQUENTES DANS LES HABITATIONS DE NOTRE VILLAGE

Récemment, un habitant de Marcilly a été victime d'une intrusion dans sa maison.

Nous invitons toutes les personnes victimes d'un tel acte à se présenter à la gendarmerie de Saint-Souplets pour le faire constater.

ÉPICERIE ITINÉRANTE « LE PANIER DE JULIETTE »

Juliette a pris la décision d'arrêter l'aventure « le Panier de Juliette » fin septembre 2023. Elle remercie toutes les personnes qui ont soutenu son projet par leur soutien et leur bienveillance.

REMBOURSEMENT DE LA CARTE SCOL'R PAR LA RÉGION ÎLE DE FRANCE

Pour faciliter la mobilité des enfants, Île-de-France Mobilités propose le remboursement à 100% du forfait imagine R pour les utilisateurs détenteurs d'une carte Scol'R Junior sur l'année scolaire 2023-2024.

Pour bénéficier du remboursement du forfait imagine R valable sur l'année scolaire 2023-2024, l'utilisateur doit :

- être titulaire d'une carte Scol'R Junior valable pour l'année scolaire 2023-2024
- être titulaire d'un forfait imagine R (Junior ou Scolaire) valable pour l'année scolaire 2023-2024.

Détails : www.iledefrance-mobilites.fr/aide-et-contacts/dedommagements-et-remboursements/remboursement-forfait-imagine-r-scolr-junior

PERMANENCES FRANCE SERVICES

France Services du Pays de l'Ourcq vous propose les permanences dans vos communes ! Emploi, retraite, santé, état civil, justice, impôts, domiciliation... Géraldine et Yann vous accompagnent dans vos démarches administratives de la vie quotidienne.

Rencontrez l'équipe sur rendez-vous, lors de leur présence dans la mairie de Marcilly

- LUNDI MATIN > 6 novembre et 4 décembre

Pour prendre rendez-vous > Tél. 01 85 49 03 32 - france-services.cias@paysdelourcq.fr

VAC'ENSPORTS TOUSSAINT 2023

La Communauté de communes du Pays de l'Ourcq propose aux jeunes de 6 à 14 ans deux stages sportifs pendant les vacances !

Au programme : acrobbranche, cinéma, natation, futsal, vélo...

- du 23 au 27 octobre (5 jours)
- du 30 octobre au 3 novembre (4 jours)

Informations pratiques

- Inscriptions à l'accueil de la piscine à partir du mercredi 4 octobre.
- Tarifs : distincts habitant du Pays de l'Ourcq et hors Pays de l'Ourcq avec dégressivité pour les fratries.
- Repas froid fourni par les familles.
- 25 places maximum par semaine.

PISCINE / VACANCES DE LA TOUSSAINT 2023

Du 23 octobre au 5 novembre, la piscine du Pays de l'Ourcq sera ouverte pendant les vacances de la Toussaint.

Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi > 12h30-19h
Mercredi et samedi > 10h-12h / 14h-18h
Dimanche > 9h-12h30
Le 1^{er} novembre > fermée

Tarifs

Plein tarif > 3 €
Tarif réduit > 2 €
Enfant de moins de 3 ans > 1,25 €
Location de vélo > 6 € (30 minutes)

Reprise des activités le lundi 6 novembre

Renseignements

1 avenue Louis Delahaye - 77440 OCQUERRE

Tél. 01 60 61 58 40

ESPACE FAMILLE/ PROGRAMME OCTOBRE 2023

La Maison des Enfants du Pays de l'Ourcq est prête à vous accueillir avec de nombreuses activités adaptées selon les âges.

Pour les enfants jusqu'à 4 ans

- " Ateliers Parents-Enfants " > les mardis et vendredis de 9h30 à 12h.

Pour les enfants jusqu'à 6 ans

- " LAEP Petits pas " > tous les jeudis de 15h et 18h. Entrée libre pour tous et sans inscription.

Pour tous...

- " Jeux m'amuse en famille " > le jeudi 26 octobre "soirée 6 trouilles" de 17h à 19h.

Sortie en famille

" Visite et cueillette " > le lundi 23 octobre à 14h. Découvrez le joli verger de Saint-Souplets issu d'une exploitation agricole familiale et régalez-vous avec leurs succulentes pommes ! Gratuit sur inscription.

Infos pratiques

- Ateliers et activités sur inscriptions.
- En savoir plus sur www.paysdelourcq.fr
- Maison des Enfants - 1, avenue Louis Delahaye à Ocquerre
- Tél. 01 60 61 57 20 - maisondesenfants@paysdelourcq.fr
- Accueil du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h30 (jusqu'à 18h30 le jeudi).

⚠ RAPPEL : POUR QUE NOTRE VILLAGE RESTE BEAU

- **De nombreuses déjections de chiens** sont régulièrement constatées sur les trottoirs de la commune, aux abords de l'église, du cimetière et dans l'espace de jeux réservé aux enfants. Lors des promenades quotidiennes avec leur chien, nous demandons aux propriétaires de se munir de sacs plastiques pour ramasser les déjections et de les jeter dans une poubelle. **L'abandon de déjections canines sur la voie publique est passible d'une amende de 2ème classe selon l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement.**
- Les chiens doivent être tenus en laisse et ceux de catégorie 1 doivent obligatoirement être déclarés en mairie.
- Chaque habitant du village est tenu d'entretenir le trottoir qui longe son habitation (retrait des mauvaises herbes, des papiers et autres déchets)
- Les haies privées sur le domaine public (rue, trottoir) doivent être entretenues afin de ne pas obliger les piétons à se déporter.
- Régulièrement, l'employé municipal retrouve dans nos rues des emballages de barres chocolatées, des cannettes dans les rues du village et aux abords du terrain multisports. Des vêtements oubliés, des bouteilles d'eau vides se trouvent aussi sur le terrain multisports. Nous demandons à chacun de respecter ces lieux publics utilisés par tous.

MERCI de respecter ces quelques règles pour le confort de tous !

COVALTRI INFO

RAPPEL : LES DÉCHETS TOXIQUES ET INFLAMMABLES

Les déchets inflammables et toxiques, tels que les bouteilles de gaz ou encore les pots de peinture et batteries électroniques sont interdits dans les bacs d'emballages et d'ordures ménagères.

Il est arrivé plusieurs fois cette année qu'un départ de feu ait lieu dans la trémie du camion. Une catastrophe a été à chaque fois évitée de peu, grâce aux bons réflexes des chauffeurs. La procédure dans cette situation est de déverser tous les déchets le plus rapidement possible, donc dans un chemin ou dans la rue, afin d'éteindre le départ de feu. Ces départs sont souvent causés par des composants électroniques mélangés à des déchets toxiques.

Il est également interdit de jeter des bouteilles de gaz dans les bacs. Si celle-ci tombe dans la trémie, le camion peut être immobilisé plusieurs jours, voir créer une explosion, y compris dans les fours d'incinération. Il est important de rappeler aux administrés de ne pas laisser leurs bacs sur les trottoirs, au risque que des personnes mal intentionnées polluent leur contenu, et de les inviter à se rendre en déchèterie pour recycler leurs déchets dangereux et toxiques.

POUR SUIVRE TOUTE L'ACTUALITÉ DU SYNDICAT ABONNEZ-VOUS !



DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

La mairie **rappelle** qu'une déclaration préalable de travaux (DP) est obligatoire avant tout début de travaux modifiant l'aspect initial de votre habitation : création d'ouverture, ravalement, agrandissement de l'habitation ou création d'une annexe, création ou modification d'un portail ou d'une clôture, installation de panneaux photovoltaïques, ...

Un permis de construire peut-être exigé en fonction de la nature des travaux.

La fin des travaux doit aussi obligatoirement faire l'objet **d'une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux** pour toute Déclaration Préalable ou Permis de Construire.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie pour être en conformité avec la loi et sur le site servicepublic.fr concernant les « CERFA » à utiliser.

EN BREF

- Téléchargez l'application **PANNEAU POCKET** sur votre smartphone et soyez informé de l'actualité de votre commune et de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq : CC du Pays de l'Ourcq 77440.
- **2 assistantes maternelles sont agréées sur la commune :**
 - ➔ Mme SEBILLE KALA CELINE : celinehugo@hotmail.fr / 06.51.94.50.41
 - ➔ Mme LIEVRARD AURELIE : - aurelielievrard@sfr.fr / 06.99.85.90.72
- Si vous rencontrez des problèmes concernant la collecte des déchets, appelez COVALTRI au 01 64 20 52 22 en priorité ou adressez un mail à lh.marcilly77@gmail.com
Collecte des encombrants : la collecte est sectorisée et organisée 1 fois/trimestre : vous devez prendre rendez-vous avec Covaltri en vous inscrivant au préalable.
Tél : 0 801 902 477 ou www.encombrants-covaltri77.com.
- Utilisation des tondeuses, débroussailleuses ou autres : interdit en semaine **après 20h**
Toléré le dimanche et jours fériés **entre 10 h et 12 h uniquement**

DÉCÈS

Nous renouvelons nos condoléances pour le décès de Mr André PHILIPPE survenu le 19 septembre 2023.

NAISSANCE

Nous souhaitons la bienvenue à Arthur BARNIT né le 23 septembre et à Daïya AKOSSOU née le 26 septembre 2023.

Mme le Maire et son conseil souhaitent la bienvenue aux nouveaux résidents de Marcilly

Prenez soin de vous et des vôtres,

Le Conseil Municipal

Mairie – 1 rue de Louvin – 77139 MARCILLY

Tél : 01 64 36 66 96 – Mail : mairie.marcilly77@outlook.com

Site Web : marcilly77.fr

Horaires mairie : lundi de 17h à 19h, vendredi de 10h à 12h et sur rendez-vous.